



COMMUNE DE CUZIEU

Département de la Loire

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME



La présentation de l'équipe
La méthodologie proposée
La proposition financière

AVRIL 2024

SOMMAIRE



A. RÉALITÉS BUREAU D'ÉTUDES	4
1. RÉALITÉS URBANISME ET AMÉNAGEMENT	4
2. L'ÉQUIPE EN CHARGE DES ÉTUDES	10
B. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE.....	11
1. PHASE 1 : CADRAGE.....	13
2. PHASE 2 : RÉALISATION DES ÉTUDES – DÉCLARATION DE PROJET IMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU	13
3. MISE AU POINT DU DOSSIER JUSQU'À L'APPROBATION.....	13
C. LA CONCERTATION	15
D. PROPOSITION FINANCIÈRE.....	16
1. DÉCOMPOSITION DES PRIX	16
2. PLANNING	17
3. REPRODUCTION DES DOSSIERS DE P.L.U.....	17
4. OPTIONS	17
5. RECUEIL DE DOCUMENTS	18
6. SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE DISCRÉTION.....	18



A. RÉALITÉS BUREAU D'ÉTUDES

1. RÉALITÉS URBANISME ET AMÉNAGEMENT

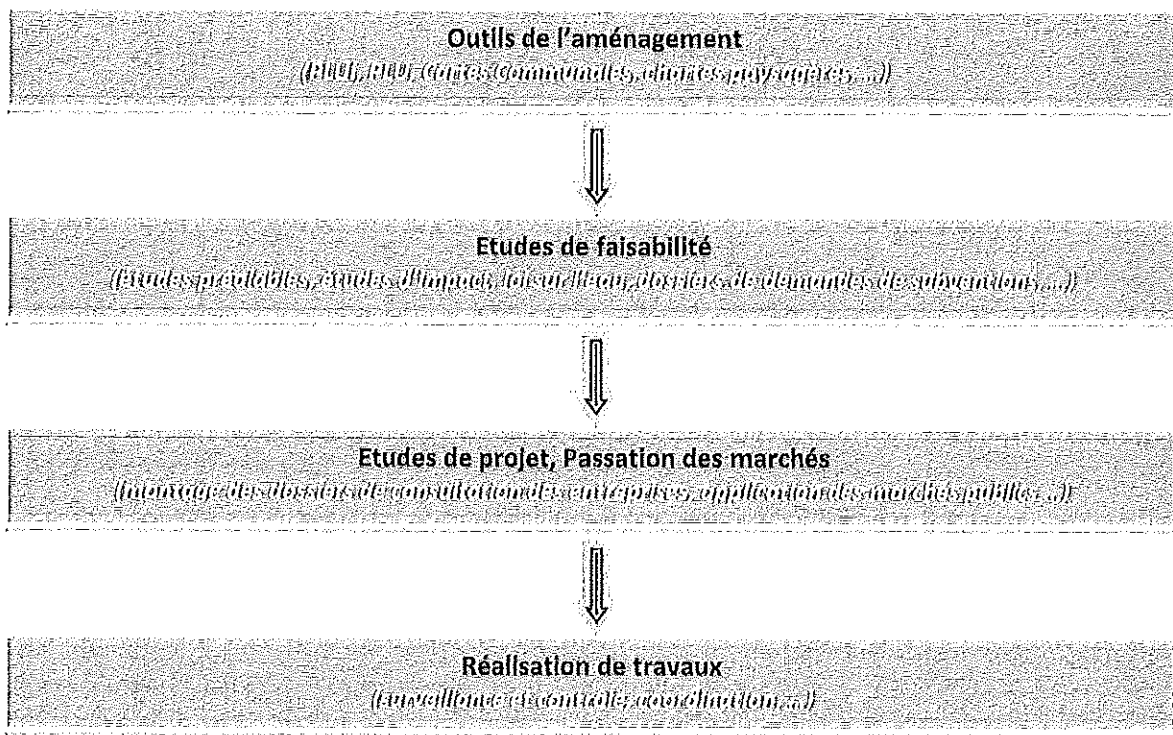
Composé d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée d'Urbanistes, d'Architectes, de Paysagistes et d'Ingénieurs, Réalités travaille principalement pour les collectivités territoriales pour l'élaboration des documents d'urbanisme, réglementation de boisements, règlement de publicité... et l'aménagement ou la requalification d'espaces publics.

Nous travaillons sur l'aménagement durable et concerté du territoire depuis le diagnostic de l'existant jusqu'à la réalisation des projets d'aménagement.

La philosophie d'intervention de Réalités est d'aider les collectivités à construire un projet, une réflexion, un document répondant aux besoins de leur territoire et ce, en concertation permanente avec les services (Etat, Région, Département...) et la population.

Réalités possède plus de 1 000 références en procédure d'urbanisme avec notamment de nombreuses procédures d'évolution.

RÉALITÉS intervient dans le phasage opérationnel depuis la procédure jusqu'au suivi :





RÉALITÉS ET DESCOEUR
CLERMONT FERRAND

RÉALITÉS
ROANNE

- ORGANIGRAMME



A cette structure s'ajoute Réalités Environnement, spécialisé dans les thématiques de l'eau et de l'assainissement.

DIRECTION Pierre CHAMBON			
Etudes Assainissement	Etudes Eau Potable	Etudes Eaux Pluviales	Maîtrise d'oeuvre
2 Ingénieurs - chefs de projet 4 Ingénieurs 6 techniciens	1 Ingénieur - chef de projet 1 Ingénieur 1 technicien	2 Ingénieurs - chefs de projet 1 Ingénieur 1 technicien	1 Ingénieur - chef de projet 1 Ingénieur
2 secrétaires			
Diagnostic de système d'assainissement Schéma directeur d'assainissement Zonage d'assainissement Mesures	Diagnostic du système d'alimentation en eau potable Modélisation des réseaux	Schéma d'assainissement pluvial Zonage pluvial Dossier loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales Modélisation des réseaux	Réseaux d'assainissement Station d'épuration Adduction d'eau potable

Un collectif d'accompagnateurs en aménagement durable concerté, spécialisé dans l'urbanisme et l'aménagement, composé d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée, en formation constante, à l'écoute des collectivités, avec une mission de conseil et de pédagogue.

NOS CERTIFICATIONS



2005 : Membre du Cinov (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique).

2006 : Bureau diplômé en droit à titre accessoire nécessaire à l'activité principale (certification requise pour les activités relevant des codes APE 7112B).

Cyrille TUFFET a suivi une formation juridique (conformément à l'arrêté du 19 Décembre 2000 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques pour les activités relevant du code NAF 7112b), intitulée PRATIQUE DU DROIT à TITRE ACCESSOIRE NECESSAIRE à l'ACTIVITÉ PRINCIPALE ; formation indispensable pour la pratique du droit des Sols.

Cette certification est jointe en annexe 2 du présent document.

2007 : Bureau diplômé HQE

Béatrice ROFFAT a suivi une formation HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE avec pour objectif d'intégrer cette démarche de travail dès les premières réflexions et orientations d'aménagement.



NOS FORMATIONS

2011 : Formation sur la thématique du Grenelle II.

Nos urbanistes ont réalisé des formations sur la thématique du Grenelle II, notamment avec le centre de formation EFE à Paris et avec l'intervention de Monsieur BAFFERT (consultant, ancien chef du bureau de la législation de l'urbanisme).

2012 : Formation Juridique des urbanistes en droit de l'urbanisme.

Les urbanistes ont suivi une formation juridique « Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme », en interne et donc adaptée aux problématiques rencontrées, par le cabinet d'avocats Réflex Droit Public en 2012.

2017 : Formation des urbanistes sur les méthodes de la concertation.

Les urbanistes ont suivi une formation en interne et donc adaptée aux problématiques rencontrées, sur la thématique de la concertation et plus particulièrement les modalités de concertation offertes aux communes et aux habitants, pour mieux faire accepter un projet. Cette formation a été réalisée par la Fabrique Participative en 2017.

Participation active aux journées d'échanges et de formations réalisées par les diverses DDT (Rhône, Allier, Ain, Loire,...).

Information constante au niveau des différentes lois, et modifications législatives au travers d'abonnements à des revues juridiques, à des sites internet spécifiques,...





NOS GARANTIES

Garantie de bonne REALISATION

L'équipe pluridisciplinaire présentée par les structures REALITES est formée, expérimentée et soumise quotidiennement aux réflexions d'aménagement et de développement du territoire. Cette expertise éprouvée à l'échelle régionale (8 Départements) permet un regard croisé, riche d'expériences dans la formulation des réponses aux besoins et enjeux des territoires.

Anne GAY, cheffe de projet, sera votre interlocutrice et vous accompagnera tout au long de la procédure en animant les réunions, en vous apportant informations et conseils et en vous assistant dans l'association des personnes publiques associées. Anne GAY dispose d'une expérience solide en la matière avec 7 ans en bureau d'études et la réalisation de nombreux dossiers.

Selon les phases d'avancement de l'étude et les problématiques, des collaborateurs spécialisés apporteront leurs compétences professionnelles.

Garantie de CAPACITE de PRODUCTION

Le pôle urbanisme des structures REALITES est composé de 7 personnes travaillant à plein temps sur les problématiques d'aménagement et de développement du territoire.

Dans ce cadre, Madame GAY pourrait être remplacée par un urbaniste qualifié de compétences similaires et ayant suivi de telles procédures, telles que Véronique PIEGTS ou encore Aurore CAZE.

Avec un chiffre d'affaires dépassant les 450 000 € annuel sur le pôle Urbanisme, les structures REALITES sont en capacité de fournir et produire le volume de travail nécessaire à l'élaboration de votre PLU dans des délais adaptés à vos besoins.

Garantie FINANCIERE

Dans le cadre de la cotation des entreprises réalisée par la BANQUE DE FRANCE, REALITES Urbanisme et Aménagement a obtenu une cotation G3+ relative aux entreprises faisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 500 000 euros.

Cette cotation exprime la capacité de l'entreprise à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.

Realités dispose de moyens humains et financiers sûrs permettant d'assurer à bien cette mission d'urbanisme dans la durée, pour répondre au mieux à vos attentes.



NOS ENGAGEMENTS

Limitation de l'Impact environnemental de l'Etude :

- Nous travaillerons à chaque fois que cela est possible sur supports dématérialisés et privilégierons les envois par courriels.
- La réalisation de visio-conférences, si nécessaire, pourra être réalisée et animée par le Bureau d'Etudes, même si les réunions en présentiels restent de mises.

Compensation de l'Impact environnemental de l'Etude :

- Les structures REALITES s'engagent à compenser l'impact environnemental de l'ensemble de leurs activités.
- Depuis 2019, une opération de mécénat auprès de l'association « PLANTONS pour l'avenir ». Ces dons ont permis la plantation de 5 000 arbres, sur 4 hectares de forêt reboisée et gérée durablement soit l'équivalent de la quantification de l'impact lié à l'activité de REALITES depuis 2011 (déplacements, besoins en énergie, consommables...).



PRÉSENTATION DES MOYENS MATÉRIELS



Le Bureau d'Etudes REALITES possède un complexe d'outils et d'applications informatiques régulièrement renouvelés et mis à jour.

- 21 micro-ordinateurs sous Windows 10 dont 10 portables,
- Pack Microsoft Office comprenant Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote,
- Pack Adobe Creative suite 5.5 comprenant Adobe Photoshop CS5, Adobe Illustrator CS5, Adobe InDesign CS5, Adobe Acrobat,
- Logiciel AutoCad Map 2020 et applicatif COVADIS pour calculs, conception et dessins 2D et 3D, 5 postes sous licence
- Logiciel SketchUp Pro,
- Logiciel Multidoc pour la saisie, la gestion et l'édition des pièces techniques de marché (D.C.E.), 3 postes sous licence
- Logiciel Marco Web pour l'établissement des pièces administratives conformément au Code de la Commande Publique, 3 postes sous licence
- Logiciel Microsoft Project,
- 1 traceur Canon IPF 830 (A0),
- 3 photocopieurs / scanners / imprimantes réseau couleur RICOH Aficio 5503, EPSON WF-R8590, EPSON Multifonction A4,
- 3 appareils photo numériques,
- 3 vidéo-projecteurs et leurs écrans pour présentation en réunion publique,
- Téléphones portables (les numéros seront communiqués),
- Voitures de fonction pour les déplacements nécessaires aux études et suivis de chantier,
- Niveau de chantier Nedo,
- Topomètre de voiture,
- Odomètre portatif.



2. L'ÉQUIPE EN CHARGE DES ÉTUDES

Votre interlocutrice principale : Madame Anne GAY – Urbaniste, Cheffe de projet (REALITES)

Master Urbanisme et Aménagement

7 ans d'expérience en bureau d'études

- Conseils sur la procédure à mener, les points de vigilance et l'argumentaire à développer,
- Suivi de la procédure d'évolution du PLU,
- Animation des réunions avec rédaction des comptes-rendus,
- Réalisation du dossier de PLU.

Madame GAY fera appel à des collaborateurs spécifiques en fonction des enjeux :

Charlotte BEYNEL-LOCATI, Paysagiste (REALITES)

Licence Professionnelle Aménagements Paysagers – Paysagiste, cartographe, Infographe

10 ans d'expérience au sein de Réalités Urbanisme et Aménagement

- Réalisation du rapport de présentation, en particulier sur la prise en compte des enjeux paysagers, de la prise en compte des documents supra-communaux (SRADDET, SDAGE...),
- Réalisation des cartographies et illustrations du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Marianne BRICQUIR, Géomaticienne / Cartographe (REALITES)

MASTER de géomatique

1 an d'expérience au sein de Réalités Urbanisme et Aménagement :

- Réalisation du rendu des plans de zonage du PLU
- Numérisation du PLU conformément à votre cahier des charges et au standard CNIG en vue de la mise sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Cyrille TUFFET (REALITES)

Co-gérant de Réalités Urbanisme et Aménagement – Ingénieur Génie Civil

- Direction de projet en aménagement, urbanisme opérationnel : possibilité d'animation de réunions pédagogiques sur les outils d'aménagement, définition de votre projet de développement et réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation opérationnelles.

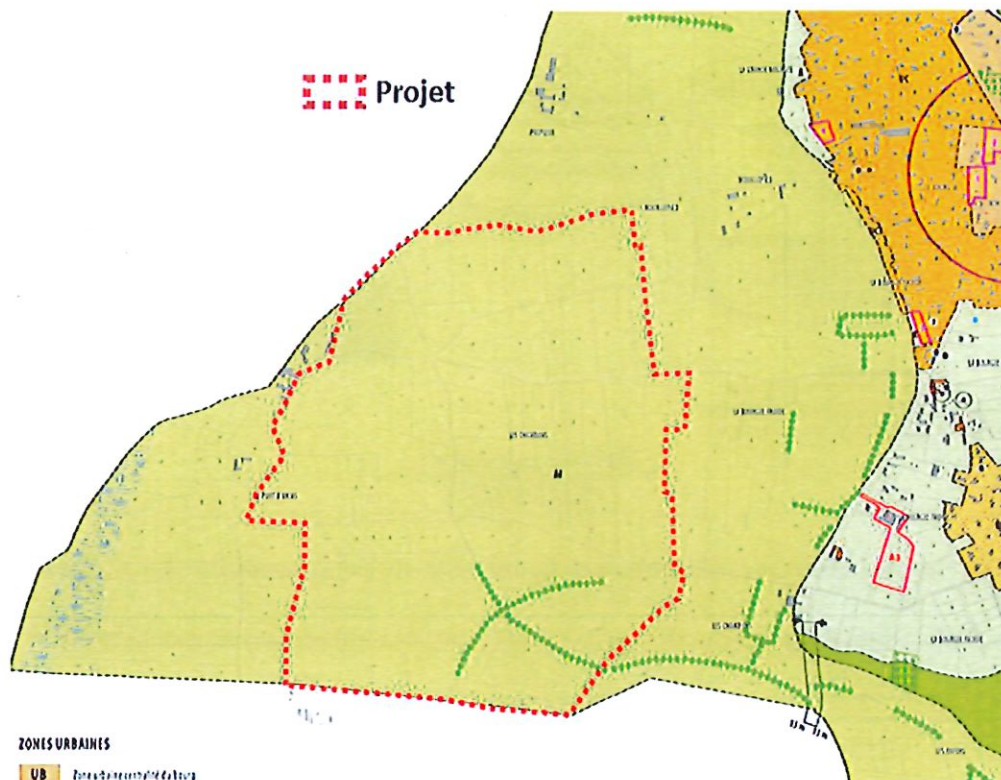
Une équipe pluridisciplinaire avec un seul urbaniste référent et des spécialistes en matière notamment de paysage, d'aménagement, d'infographie.

B. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE



Vous avez fait le choix de modifier votre document d'urbanisme par l'intermédiaire d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité.

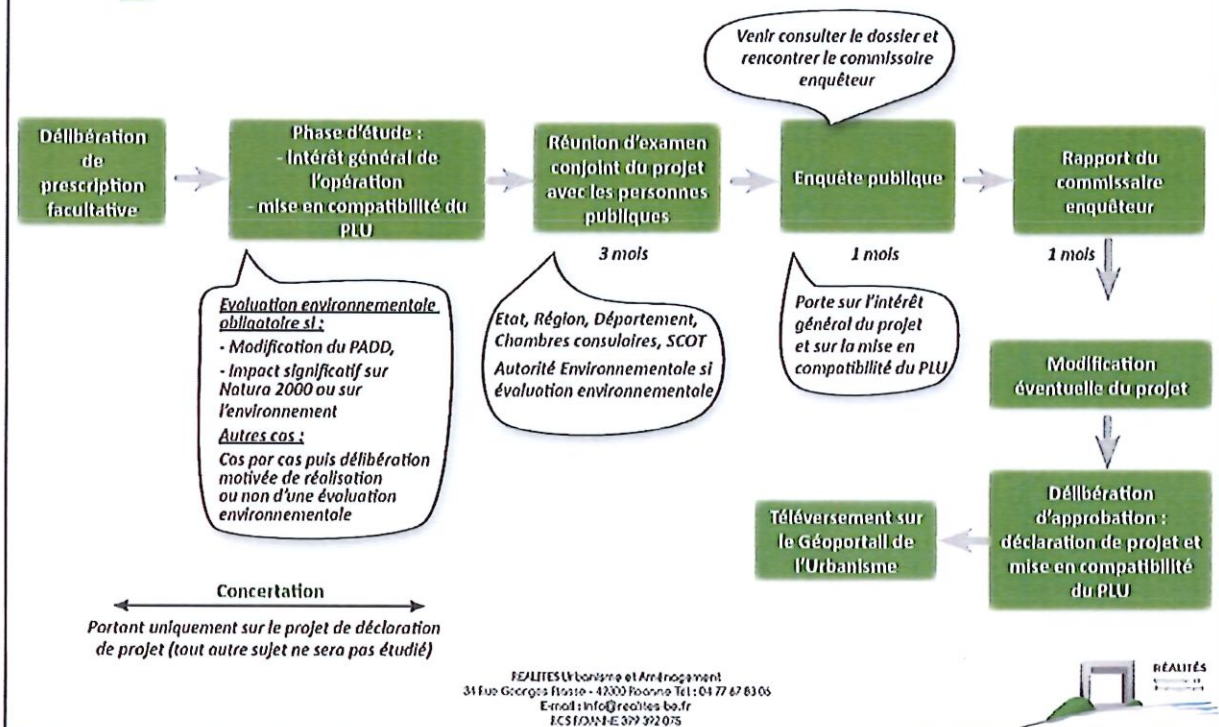
L'objet de la procédure est de prendre en compte l'extension de la carrière existante sur la commune voisine de RIVAS par le biais d'une évolution de zonage (secteur ou trame), de règlement et de PADD.



Il est rappelé sur ce projet devra être compatible avec le SCoT et avec les documents supra-communaux (SDAGE, SAGE...).



PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU



La procédure sera bien lancée par une délibération puisque la procédure doit permettre de faire évoluer le PADD.

L'évaluation environnementale est obligatoire pour la même raison, la procédure faire évoluer le PADD.



1. PHASE 1 : CADRAGE

2 réunions : 1 réunion de cadrage et d'échanges prévue avec la commune en présence du porteur de projet et 1 réunion de présentation de la procédure en Conseil Municipal

Présentation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

- Cadre législatif
- Procédure et contenu de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
- Déroulement des études et planning prévisionnel
- Méthodologie
- Information sur le projet d'extension
- Recueil de données/échanges avec la commune et le porteur de projet pour disposer d'un argumentaire solide justifiant de l'intérêt général dans le cadre de la déclaration de projet
- Échanges sur les pièces du PLU à modifier : PADD, zonage et règlement
- Visite de terrain éventuellement.

2. PHASE 2 : RÉALISATION DES ÉTUDES – DÉCLARATION DE PROJET IMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Une maîtrise de tous les outils offerts par le Code de l'Urbanisme en vue d'une traduction cohérente de vos projets

2.1. RENDU DES PIÈCES MODIFIÉES DU PLU

Suivant le projet et ses besoins, les pièces composant le PLU nécessitant une évolution seront modifiées.

Une réunion de travail sera organisée avec les Personnes Publiques Associées (services de l'État, chambre d'agriculture, SCoT...) afin de présenter le projet et de lever les potentiels points de blocage.

2.2. RÉALISATION DE LA NOTICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La notice d'intérêt général se compose d'une partie replaçant le projet dans un contexte géographique, politique et urbain plus large.

Le dossier doit également comporter les spécificités du site concerné en termes d'environnement, de paysage à l'échelle du territoire et de modifications apportées au PLU.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec le bureau environnement afin d'intégrer de manière cohérente et solide les enjeux environnementaux.

2.3. RÉALISATION DU DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ

Un dossier spécifique permettra de présenter les évolutions du PLU envisagées.

Une justification argumentée permettra d'expliquer ces évolutions et leur impact sur le territoire.

La notice et le dossier de mise en compatibilité feront l'objet d'une réunion d'échanges permettant de valider les évolutions des pièces du PLU.

La réalisation de l'évaluation environnementale n'est pas comprise dans la présente offre.

L'évaluation environnementale est obligatoire puisque la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité fait évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

3. MISE AU POINT DU DOSSIER JUSQU'À L'APPROBATION

3.1. RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

- Assistance dans l'envoi du dossier aux personnes publiques associées,
- Fourniture de la liste des personnes publiques associées à inviter ainsi que les modèles de courrier,
- Animation de la réunion d'examen conjoint du projet aux personnes publiques associées,



3.2. LE SUIVI DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Assistance dans la procédure d'enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU : modèle d'arrêtés, délai de publicité,...
- Réalisation de la notice d'enquête publique,
- Annexion du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et des éventuels avis des personnes publiques associées au dossier d'enquête publique,
- Fourniture des dossiers d'enquête publique.

3.3. LA MISE AU POINT DU DOSSIER APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE – L'APPROBATION

- Assistance de la collectivité dans la procédure,
- Analyse du rapport du commissaire enquêteur et des éventuelles remarques des personnes publiques associées émises lors de l'enquête publique, lors d'une réunion de restitution en présence des personnes publiques associées,
- Modification éventuelle du dossier si nécessaire (sans porter atteinte à l'économie générale du document),
- Fourniture du dossier d'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,
- Transmission du dossier complet en version papier et numérique.

La sous-préfecture demande 7 dossiers de PLU approuvé au format papier. Un dossier sera réalisé pour la commune.

3.4. NUMÉRISATION DU PLU MIS EN COMPATIBILITÉ

Réalisation de la numérisation par un informaticien expérimenté, ayant déjà réalisé des numérisations à la norme CNIG dans plusieurs départements, pour intégration sur le Géoportail de l'urbanisme.

Notre proposition intègre uniquement la numérisation à la norme CNIG des pièces modifiées dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

C. LA CONCERTATION



Mise en place d'une concertation constructive et réussie avec les habitants, grâce à l'expérience de Réalités et des outils adaptés

Les urbanistes ont réalisé une formation avec un bureau d'études spécialisé en concertation, permettant encore d'améliorer les méthodes de concertation avec les habitants.

- Concertation obligatoire en cas de réalisation d'une évaluation environnementale,
- Concertation à réaliser tout au long de la procédure jusqu'à l'enquête publique,
- Association des habitants et de toute autre personne concernée par le projet de territoire,
- Prise en compte des avis dès le stade des études préalables,
- Prise en compte exclusive des motivations d'intérêt général et uniquement sur le projet en question

Les modalités proposées et comprises dans la mission :

La concertation à réaliser pendant toute la durée des études, vous est proposée de façon forfaitaire. Son contenu, adapté en fonction des modalités définies dans votre délibération, sont les suivantes :

- Mise en place d'un registre de concertation, auquel seront joints des documents, au fur et à mesure de leur avancement et de leur validation.
- Rédaction d'articles à diffuser dans le bulletin municipal ou la presse, ou sur le site internet.
- Réunion publique de concertation.
- Panneau d'exposition au format A0 : présentation des enjeux, du projet et des évolutions prévues.
- Réalisation par Réalités du bilan de la concertation détaillé, complet et réaliste avant l'enquête publique.

Les modalités optionnelles :

- Atelier participatif avec la population : faire participer un petit groupe d'habitants autour de certaines problématiques définies : 950,00 € H.T.
- ...



D. PROPOSITION FINANCIÈRE

1. DÉCOMPOSITION DES PRIX

Nom	Composition de l'équipe					Nb de jours	Total Montant H.T.
	Mme GAY	Mme BEYNEL LOCATI	Mme BRICQUIR	Réunion	Réunion en CM		
Rôle au sein de l'équipe	Urbaniste	Assistante urbaniste	Cartographe				
Coût journalier H.T (€/jour)	600,00 €	550,00 €	550,00 €	600,00 €	650,00 €		
PHASES							
PHASE 1							
Cadrage	0,5			1		0,5	900,00 €
Réunion de présentation de la procédure en CM	0,5				1	0,5	950,00 €
PHASE 2							
Pré-PADD, pré-zonage, pré-règlement	1		0,5	1		1,5	1 475,00 €
Rendu de la notice d'intérêt général	2	2	0,5			4,5	2 575,00 €
Réalisation du dossier de mise en compatibilité dont intégration de l'évaluation environnementale	3			1		3	2 400,00 €
PHASE 3							
Réunion d'examen conjoint	0,5			1		0,5	900,00 €
Réalisation du dossier d'enquête publique	1					1	600,00 €
Rendu du dossier d'approbation	1					1	600,00 €
Numérisation au format CNIG			0,5			0,5	275,00 €
Total nb de jours	9	2	1,5	4	1	13	
Total montant H.T	5 400,00 €	1 100,00 €	825,00 €	2 400,00 €	650,00 €		
	Concertation	Forfait concertation		600,00 €			
		Panneaux d'exposition (2)		300,00 €			
		Réunion publique		700,00 €			
		Reprographie :		500,00 €			
		Montant total H.T.		12 775,00 €			
		T.V.A 20%		2 555,00 €			
		Montant total T.T.C		15 330,00 €			

Ces prestations seront réglées sur factures à chaque remise de documents.

La commune se libérera des sommes dues dans un délai maximum de 30 jours à compter de la certification du service fait, par virements effectués au compte : Code Banque : 10096 - Code Guichet : 18543 - N° de compte 00082200901 - Clé 27 ouvert à CIC
au nom de : RÉALITÉS

2. PLANNING

Nous vous proposons un planning adapté aux enjeux de la procédure et réaliste, compte-tenu de notre expérience en matière d'évolution de documents d'urbanisme et des phases administratives, de plus en plus importantes.

	Nombre de mois																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
PHASE 1																		
Cadrage																		
PHASE 2																		
Rendu des documents modifiés et de la notice d'intérêt général																		
Réalisation du dossier de mise en compatibilité du PLU dont Intégration de l'évaluation environnementale																		
PHASE 3																		
Réunion d'examen conjoint																		
Enquête publique																		
Approbation																		
Numérisation au format CNIG																		
Mission transversale																		
Concertation																		

3. REPRODUCTION DES DOSSIERS DE P.L.U.

Nous vous proposons

- 2 exemplaires papier pour la phase d'enquête publique
- 8 exemplaires pour la phase d'approbation.

La sous-préfecture demande 7 dossiers d'approbation papier. Un sera réalisé pour la commune

Pour les autres, nous vous proposons de les facturer au coût réel, la reproduction étant réalisée par un reprographe. Le prix dépend du nombre et de la taille des plans, du nombre de pages,...

4. OPTIONS**4.1. RÉUNIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Si une réunion supplémentaire était nécessaire, elle serait facturée comme suit :

- Réunion supplémentaire de travail et réunion de présentation aux personnes publiques : 600, 00 € H.T.
- Réunion en Conseil Municipal : 650, 00 € H.T.

4.2. ANIMATION DE LA PARTICIPATION ET DE L'INFORMATION DU PUBLIC

Les urbanistes ont suivi une formation avec un bureau d'études spécialisé en concertation, permettant d'améliorer les méthodes de concertation avec les habitants.

La concertation étant obligatoire, il est prévu dans le devis :

- Un forfait incluant les modèles pour la mise à disposition d'un cahier et la rédaction d'un article dans le bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune ;
- La réalisation de deux panneaux d'exposition ;
- L'organisation d'une réunion publique.

Pour l'autorité compétente par délégation

Son contenu peut être adapté en fonction des modalités définies dans votre délibération :



- Atelier participatif avec la population
- Panneaux d'exposition.
- Etc...

Prestations possibles :

- | | |
|------------------------|---------------|
| - atelier participatif | 950,00 € H.T. |
| - balade urbaine | 950,00 € H.T. |
| - Panneau d'exposition | 150,00 € H.T. |

5. RECUEIL DE DOCUMENTS

La commune s'engage à fournir l'intégralité des documents nécessaires à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. La commune s'engage à fournir l'intégralité des documents dans un délai normal et au plus tard deux mois avant la fin de la phase pour lesquels ils sont nécessaires.

Le Bureau d'Etudes RÉALITÉS ne pourra être tenu pour responsable de la non prise en compte dans ses propositions, d'informations qui ne lui auraient pas été communiquées. Les documents fournis par la commune seront restitués à la commune.

Toutes les études et tous les documents produits en exécution de la présente convention seront propriétés de la commune.

6. SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE DISCRÉTION

Le Bureau d'Études se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente étude. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord de Monsieur le Maire.

Le responsable de l'étude s'engage pour lui-même et ses collaborateurs pendant la période de l'étude, à ne pas participer pour le compte de particuliers ou d'organismes privés à l'exécution de travaux d'urbanisme ou d'architecture sur l'ensemble du territoire intéressé par l'étude sans avoir obtenu l'accord de Monsieur le Maire.

Lu et approuvé

Fait à Roanne,
Le 16 avril 2024

Monsieur Le Maire,

Le Bureau d'Études RÉALITÉS,
Béatrice ROFFAT, cogérante



Le Maire,
Jean-François RASCLE

RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tél. 04 77 67 83 06